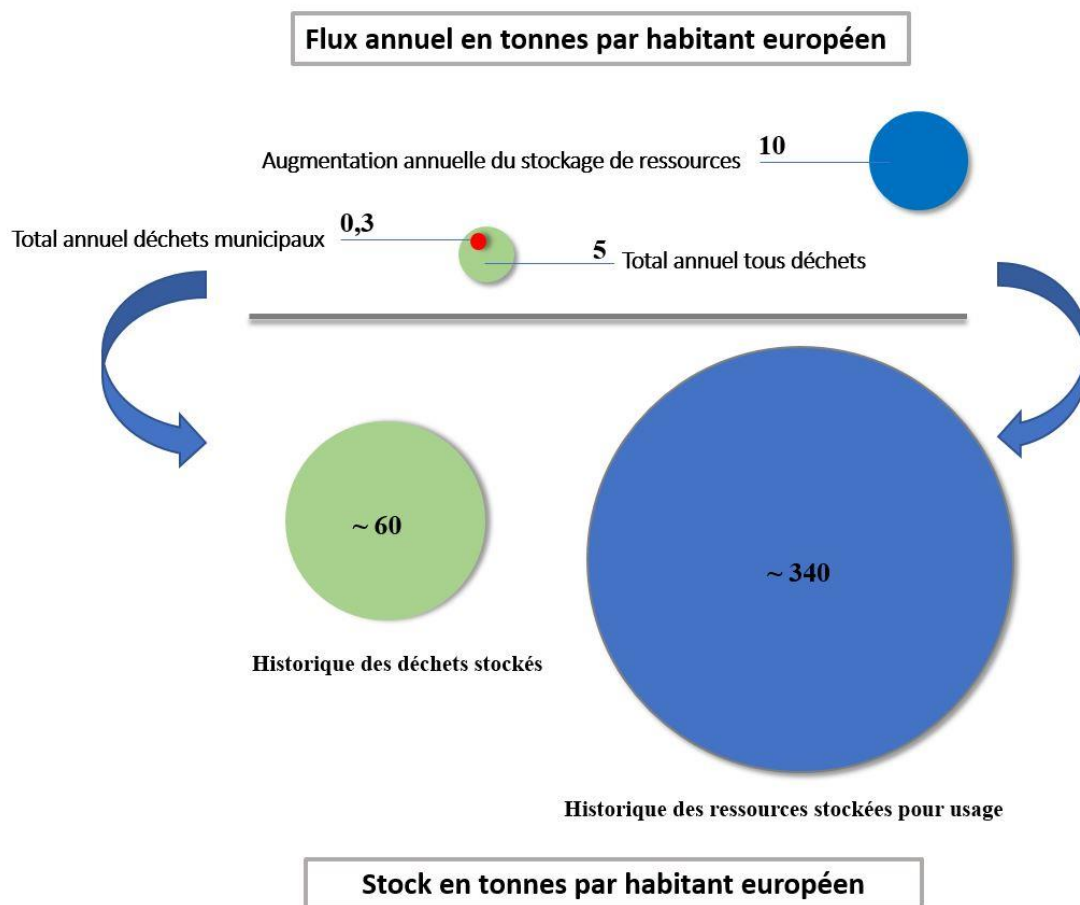


# Plaidoyer pour l'économie circulaire

## QUELLE VISION POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN FRANCE ?

### De la nécessité d'adopter une approche systémique

Face à un modèle de production et de consommation linéaire reposant sur le principe obsolète de l'abondance des ressources naturelles, une prise de conscience collective s'opère sur la nécessité d'une transition vers un nouveau modèle adapté aux défis d'aujourd'hui. Nos prélèvements sur les ressources naturelles dépassent largement la biocapacité de la Terre, c'est-à-dire sa capacité à régénérer les ressources renouvelables, à fournir des ressources non renouvelables et à absorber les déchets, mettant en péril le fonctionnement même de nos civilisations. Ainsi, l'humanité utiliserait l'équivalent de 1,6 planète pour subvenir à ses besoins en termes d'approvisionnement des ressources et d'absorption des déchets<sup>1</sup>. De fait, l'extraction de ressources a été multipliée par douze entre 1900 et 2015 et devrait encore doubler d'ici 2050<sup>2</sup>.



Graphique de l'Institut National de l'Economie Circulaire d'après *The EU circular economy package and the circular economy coalition for Europe*, de Christoph SCHARFF (2017)

<sup>1</sup> Rapport du Global footprint network, 2016

<sup>2</sup> The circularity gap report, Circle Economy, Janvier 2018

Alors que les tensions liées aux approvisionnements en ressources sont susceptibles de s'aggraver dans les années à venir, **il est nécessaire de réduire au maximum la consommation de matières premières vierges, et d'optimiser l'utilisation de celles déjà présentes dans notre système socioéconomique, tout en continuant à créer de la richesse.**

Un européen génère chaque année 0,3 tonne de déchets ménagers (dont 0,06 tonne de déchets plastiques), ce qui représente une part minime des 5 tonnes de déchets par an qu'il produit indirectement. Par ailleurs, 10 tonnes de ressources sont captées et stockées pour chaque habitant européen chaque année.

Ainsi, on estime qu'aujourd'hui chaque européen dispose de 340 tonnes de ressources stockées cumulées pour son usage depuis le début du 20ème siècle.

L'élaboration de politiques publiques dédiées à la gestion des ressources doit donc se faire au regard des rapports de volumes indiqués ci-dessus. Il est donc important de se détacher de la seule problématique des déchets ménagers et **adopter une approche systémique**, élargie à l'ensemble du cycle de vie des produits dans une recherche d'efficacité d'usage des ressources.

### Vers une économie du bon sens

---

Ces constatations confirment l'urgence **d'une transition vers un modèle sobre et efficient** dans l'utilisation des ressources, à la manière des écosystèmes naturels.

#### **Economie circulaire :**

« Principe d'organisation économique visant à découpler la création de valeur sociétale<sup>3</sup> de l'impact sur l'environnement, à travers une gestion optimisée des ressources.

Ce modèle implique la mise en place de nouveaux modes de conception, de production et de consommation plus sobres et efficaces (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, etc.) et à considérer les déchets comme des ressources. »

(INEC)

L'économie circulaire concrétise l'objectif de passer d'un modèle de réduction d'impact à un **modèle de création de valeur, positif sur un plan social, économique et environnemental**. Par l'innovation dans les produits, services, modèles d'affaires, modes de consommations, gouvernances et politiques publiques, son objectif ultime est de parvenir à **découpler le développement économique et social de la consommation des ressources**. Ainsi, selon les travaux du Club de Rome<sup>4</sup>, la transition vers un modèle d'économie circulaire pourrait permettre la création de 300 000 emplois non délocalisables en France.

**Ce modèle repose sur la création de boucles positives**, générant de la valeur à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de **nouveaux modes de conception, de production et de consommation**, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de biens, le réemploi, la réutilisation, et le recyclage des composants.

---

<sup>3</sup> Valeurs sociale, environnementale et économique

<sup>4</sup> « L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux », Club de Rome 2015

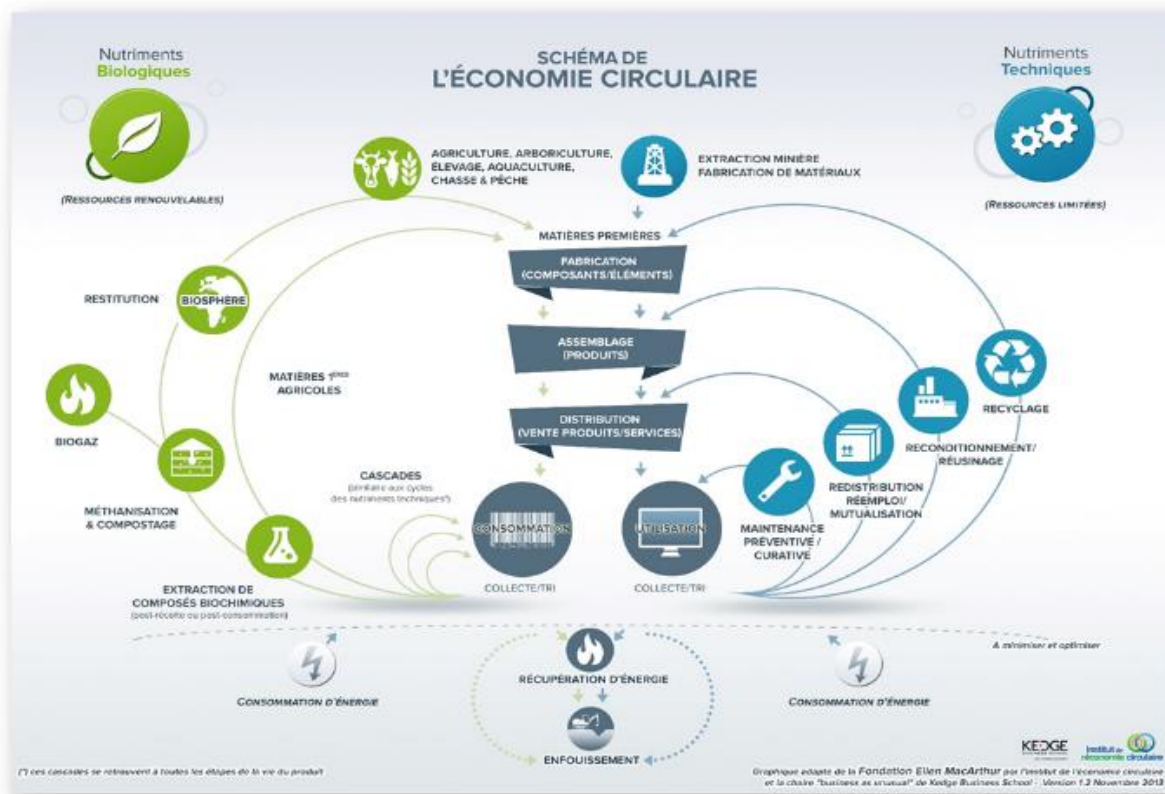
Il s'agit de passer d'une économie de la quantité à une économie de la qualité, en privilégiant la proximité et la mise en place de boucles courtes.

Le 20<sup>ème</sup> siècle a été celui de la productivité du travail,  
Le 21<sup>ème</sup> siècle doit être celui de la productivité des ressources.

L'économie circulaire est une économie de flux complexes. Pour passer d'un modèle linéaire de masse à une logistique plus fine aux boucles multiples, elle nécessite de fait une **révolution logistique**, avec une **réorganisation des chaînes d'approvisionnement**. Ouvrant l'accès à de nouvelles données et connexions, ainsi que des capacités de traitement de l'information, la **révolution digitale** est un levier indispensable à cette transition.

*En effet, la logistique est le pilotage des flux physiques et financiers par les flux d'informations : de la quantité, la qualité et la capacité de traitement des informations dépendront la performance des flux physiques et l'efficacité des échanges économiques.*

De fait les **systèmes de comptabilité** devront également être adaptés et prendre en compte le capital naturel et le capital humain.



L'économie circulaire est une stratégie de développement s'appuyant sur les flux de matières physiques, les logiques de territoires et les cultures humaines locales pour créer des dynamiques vertueuses.

L'ensemble de la société doit prendre part à cette transition. Ainsi, le vocabulaire utilisé sur ces thématiques peut participer à un changement de regard. En acquérant une connotation positive, dans le respect du cadre réglementaire, il aiderait à intégrer la société dans une démarche active. Ces changements de perception s'accompagnent d'une vision et d'une

**construction systémiques**, propre à l'économie circulaire, allant au-delà des schémas de secteurs.

Ces perspectives sont pleinement à intégrer à la **planification stratégique et l'aménagement du territoire**, prenant en compte les matières premières et les ressources foncières (préservation du foncier et des sols).

**Ce travail de transformation doit s'inscrire dans la durée**, pour assurer une pérennité de la transformation des modèles et le développement d'actions. La mise en place d'un **délégué interministériel de l'économie circulaire** permettrait notamment d'assurer une réelle continuité dans le travail de mise en place d'une économie circulaire, dans un **mode coopératif et collaboratif**.

La pré-feuille de route pour l'économie circulaire, constituées de mesures issues d'un exercice ponctuel, doit s'inscrire dans cette **volonté de continuité**, afin que l'économie circulaire devienne le véritable fil conducteur du changement de paradigme de la société.

Le projet gouvernemental présente un certain équilibre général, mais les nombreuses mesures proposées nécessitent d'être plus développées, et d'adopter une ligne directrice générale.

Son contenu est segmenté sur les rôles des différents acteurs, et doit évoluer vers une action multi-parties prenantes de manière concertée.

Par ailleurs, les propositions issues de la consultation du public auraient mérité d'être plus discutées lors des travaux ministériels en collaboration avec les acteurs avertis et concernés. Ainsi, à la présentation découpée des propositions ministérielles, l'Institut préconise **une approche globale et systémique**.

L'Institut identifie 9 axes prioritaires d'action :

- ⇒ Elaborer une trajectoire ressources
- ⇒ Influencer au niveau européen
- ⇒ Innover
- ⇒ Former
- ⇒ Inciter
- ⇒ Réglementer
- ⇒ Promouvoir le rôle des territoires
- ⇒ Mettre en réseau
- ⇒ Améliorer par secteur (Agriculture et agroalimentaire, BTP, Eau, ...)

## 9 axes prioritaires d'action

### Elaborer une trajectoire ressources

Devant la nécessité de fixer une **trajectoire de long terme** sur l'utilisation des ressources, des points d'étapes ambitieux et atteignables doivent être définis dans le temps, pour viser un découplage absolu entre amélioration du bien-être et impacts environnementaux. **Un objectif de diminution du ratio matière consommée par habitant** (actuellement estimé à 14 tonnes/an/habitant) pourrait notamment être fixé avec un horizon à 2050 (proposition de 8 tonnes/an/habitant avec des objectifs intermédiaires).

#### → Feuille de Route

Des mesures démontrent de la volonté ministérielle de prendre en compte cette nécessité, par la fixation d'objectifs volontaires de réduction de consommation de matières par secteur / produit / équipement, ou la mise en œuvre du « plan ressources France » selon une programmation pluriannuelle des ressources. L'établissement de trajectoires de « valeurs de référence associées à la disponibilité des ressources » est annoncé. Cette mesure, peu explicitée, semble de premier abord constituer un indicateur d'aide à la décision des politiques publiques intéressant. Celui-ci devrait être élargi à l'ensemble des matières dans une approche macro-économique.

Au-delà de ces mesures positives, l'approche ressources de l'économie circulaire ne guide pas suffisamment les travaux de la Feuille de route. Cela transparaît dans l'ordre de priorité des mesures présentées, ainsi que dans le temps très restreint accordé au traitement de la thématique des ressources par rapport à celui des déchets lors des ateliers de travail.

## Influencer au niveau européen et mondial

---

La stratégie nationale doit être cohérente avec les orientations européennes, comme notamment l'actuel paquet économie circulaire européen, dans l'objectif d'une **harmonisation ambitieuse de la réglementation à cette échelle**. Cette harmonisation est en effet nécessaire à la garantie de conditions équitables de concurrence au sein du marché, et par là-même à l'efficacité des mesures mises en place au niveau national.

Cette mise en cohérence permettrait à la France de **diffuser à l'échelle européenne** une vision de l'économie circulaire orientée sur l'efficacité d'utilisation des ressources, et présentant un fort ancrage territorial, et ne se restreignant pas à une approche produits. La France doit par ailleurs promouvoir, via l'Union Européenne, **la mise à l'agenda international** de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources, à l'image des COP pour le climat.

### → Feuille de Route

Une poursuite de l'action de la France en faveur de l'économie circulaire à l'échelle européenne et internationale est évoquée, ainsi que des évolutions nécessaires du droit européen, et l'information régulière des parties prenantes françaises sur les travaux européens et internationaux relatifs à l'économie circulaire.

La cohérence globale entre les orientations françaises et européennes sur l'économie circulaire ne transparaît pas dans les travaux de la Feuille de route. Pour cela, l'Institut propose de créer des **groupes « miroir »**, plateforme d'échange permettant de faire le lien entre les orientations nationales et internationales, comme en Allemagne. Ces groupes pourraient se matérialiser au sein du Conseil national de l'économie circulaire, et porter l'action de la France dans les instances européennes.

## Innover

---

L'Institut souhaite **promouvoir l'innovation de manière plus ambitieuse**, en se basant sur les savoirs et savoir-faire des différents acteurs, filières et territoires. Le **développement de partenariats public-privé**, tels que les Engagements pour la Croissance Verte ou France Expérimentation, permet de lever des freins auxquels sont confrontés les projets d'économie circulaire, et de répondre aux besoins concrets des acteurs de terrain. **Le droit à l'expérimentation** est un outil à mobiliser au service de la transition vers une économie circulaire ; il faut inciter les collectivités à réellement s'emparer de ce levier d'action, en les accompagnant techniquement et financièrement.

Dans une démarche prospective, **la recherche opérationnelle est indispensable à l'identification de nouveaux modèles** économiques plus efficaces, c'est pourquoi elle doit être encouragée. Elle doit être **orientée sur des territoires**, autant que sur de nouveaux produits et processus. **De nouveaux indicateurs**, tels que des indicateurs de découplage pourraient également en faire l'objet, impulsés par des appels à projets des **régions**, celles-ci ayant un vrai rôle à jouer en matière de recherche territoriale.

**Des études d'impact sur l'ensemble du cycle de vie** doivent également intervenir préalablement à la mise en œuvre de ces nouveaux modèles et pratiques.

En vue d'encourager les initiatives innovantes, il est nécessaire d'encourager une certaine **flexibilité des dispositifs**, dans une visée d'adaptabilité aux situations disparates des différents acteurs, filières et territoires, sans pour autant introduire de complexification des nomenclatures. L'incitation des acteurs, notamment industriels, à engager ou à poursuivre d'eux-mêmes une démarche volontaire de transition vers l'économie circulaire passe par son **intégration dans le champ concurrentiel**. Les entreprises doivent ainsi pouvoir traduire les réponses aux enjeux environnementaux et sociétaux en **éléments différenciants incitatifs** pour l'entreprise, dans une recherche stratégique de compétitivité.

Ces avancées ne seront possibles qu'avec la création d'une structure dédiée. Pour garantir le déploiement de la circularité de l'économie, il est nécessaire de rompre avec une manière de travailler en silos, en réunissant toutes les parties prenantes autour d'enjeux structurants. Ainsi, grâce à cette instance qui pourrait porter le nom de « **Centre d'Expertise du Recyclage** », les metteurs en marché, les éco-organismes, les décideurs publics, les collectivités, les ONG, les opérateurs du recyclage, les centres techniques et les consommateurs seraient réunis pour **faire évoluer les pratiques en termes d'éco-conception**. Outil scientifique à l'appui des arbitrages de la transition écologique, cette structure permettrait également d'optimiser l'utilisation de la « mine urbaine » pour répondre de manière la plus vertueuse possible aux besoins de notre industrie, notamment sur le volet énergétique.

### → Feuille de Route

La FREC<sup>5</sup> évoque des financements spécifiques pour l'innovation dans le fonds déchet, qui se transforme en fonds économie circulaire. Mais malgré un champ de compétence largement

---

<sup>5</sup> Feuille de Route pour l'Economie Circulaire

étendu, le budget alloué au fonds est en forte baisse<sup>6</sup>, ce qui est de mauvais augure pour le montant de ces financements. Le projet évoque également le lancement d'appels à projets financés par l'Ademe et des actions d'encouragement au dépôt de projets européens.

Ces quelques mesures manquent fortement d'ambition dans l'objectif d'impulser les innovations permettant les transformations nécessaires.

---

<sup>6</sup> Evolution du budget du fonds déchet : de 190 millions € en 2017 à 150 millions € en 2018 (Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018)



## Former

---

L'investissement dans la formation de toutes les branches métiers, la sensibilisation, l'éducation dès le plus jeune âge (primaire et secondaire), et la professionnalisation des métiers durables nous semble primordiale pour accélérer la transition vers une économie circulaire, notamment par la mise en place de normes d'accréditation. **Des boîtes à outils** nécessaires à la mise en œuvre de la transition doivent être développées et mises à disposition des acteurs identifiés du territoire, qu'ils soient publics ou privés, accompagnées de formations visant à leur faire adopter une approche systémique prenant en compte l'ensemble des ressources. **La consolidation de plateformes et d'interfaces** permettra également la mise en réseau des différents acteurs et le partage de connaissances.

→ Feuille de Route

Il est proposé d'accompagner les entreprises dans l'évolution des métiers, en créant des certifications professionnelles relatives à l'économie circulaire, et, de façon générale, de faire évoluer l'ensemble des formations professionnelles pour prendre en compte les besoins de l'économie circulaire.

Sur ce sujet aussi prioritaire, les propositions, très générales et peu opérationnelles, semblent **en-deçà des exigences** et rendent difficile l'appréciation du contenu de ses mesures pour la formation. Elles semblent présenter **des lacunes au niveau de la formation professionnelle** notamment. Par exemple, des programmes de formation à l'éco-conception devraient être développés à destination des branches métiers intervenant sur l'ensemble de la chaîne de production et de consommation (acheteurs, designers, recycleurs, etc.).

*Sur le volet éducation/information, de nombreuses mesures de l'Institut ont été reprises dans la Feuille de route : Intégrer l'économie circulaire dans l'éducation dès le primaire ; Développer des modules éducatifs relatifs à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire dès le plus jeune âge ; Enseigner la réparation des produits dans les cours de technologie ; Veiller au respect de l'obligation d'information du client sur la disponibilité des pièces détachées et étendre l'obligation de leur fourniture à d'autres secteurs ; Améliorer l'information du consommateur par le biais d'une application numérique (flashcode sur l'étiquette des produits pour expliciter les différents impacts environnementaux et les méthodes d'allongement de la durée de vie du produit, etc.) ; porter au niveau européen un renforcement de l'information du consommateur sur la garantie légale de conformité et sur la date de durabilité minimale.*

## Inciter

---

L'incitation des différents acteurs à entrer d'eux-mêmes dans un modèle circulaire a démontré son efficacité, et semble être une issue à exploiter dans des cas où l'introduction de contraintes apparaîtrait momentanément inopportun, du fait de la constitution du marché, des contraintes techniques actuelles, ou du niveau de progression des consciences collectives.

**Les nouveaux outils économiques** (finance verte, nouvelles règles de comptabilité, banque de réparabilité, guichet unique...) **doivent ainsi être mis au service de l'économie circulaire, en vue d'encourager un engagement volontaire des acteurs dans cette transition.**

**Concernant la fiscalité, il est nécessaire de lancer une réflexion globale, pour envisager le transfert d'une partie de celle-ci** pesant sur le **travail** vers une fiscalité portant sur les ressources, et notamment sur la **consommation de matières vierges**, qui sont aujourd'hui sous-taxées par rapport aux productions de déchets en aval. Au-delà d'inciter à la création d'emplois dans de nombreux secteurs d'activité, création d'emplois démultipliée par la mise en place d'une économie circulaire, cela permettrait de refléter le coût de la pression environnementale sur le prix des matières en circulation, et de créer un cercle vertueux d'optimisation des ressources.

L'opportunité de la mise en place d'une taxe amont sur les produits non couverts par une REP, de « **TVA réduites** », pour certaines activités liées à l'économie circulaire pourrait enfin être envisagée. **La Taxe Générale sur les Activités Polluantes** doit suivre une trajectoire progressive et adaptée en fonction des types de déchets et de leur potentiel de valorisation, et en fixant des objectifs à long terme permettant aux acteurs de s'adapter et d'investir dans l'équipement adéquat.

**La commande publique**, qui représente 10% du PIB en France, **est un outil privilégié** pour inciter les entreprises à rendre leur offre plus circulaire, et répondre à l'exigence d'exemplarité des pouvoirs publics. Ce levier doit donc être optimisé, en commençant par un bilan des nombreuses formations et dispositifs existants, dans le but de réorienter au besoin les politiques mises en œuvre. Des cahiers des charges avec des clauses types par secteur pourront par exemple être mis à disposition des acheteurs publics pour un meilleur accompagnement dans cette transition.

### → Feuille de Route

Le document annonce l'adaptation de la fiscalité pour rendre l'élimination des déchets plus chère que le recyclage (augmentation de la TGAP pour la mise en décharge et l'incinération), soutenir l'éco-conception par la mise en place d'accords volontaires ou d'un dispositif fiscal, et augmenter les éco-modulations de la filière REP des emballages ménagers pour les suremballages et emballages non recyclables.

Est également évoquée la mobilisation des financements privés via les outils de la finance verte (label Transition Énergétique et Écologique pour le Climat - TEEC, green bonds, ...) et de nombreux engagements volontaires de la part de l'ensemble des acteurs.

Les propositions concernant la commande publique sont assez complètes (étude d'un « engagement pour la croissance verte », prise en compte du coût global, intégration de l'économie circulaire dans les stratégies de commande publique, etc.).

De nombreuses propositions intéressantes sont présentes dans ce projet de feuille de route, mais la fiscalité environnementale reste majoritairement axée sur les déchets. Il faut maintenant prendre le problème de façon plus globale en étudiant notamment la possibilité d'une **refonte de notre système de fiscalité pour réellement refléter le coût environnemental du prélèvement des ressources naturelles**, tout en ne faisant pas augmenter le volume global de la fiscalité.

## Réglementer

---

Enfin, la **réglementation** nécessite des ajustements, afin de **lever les freins juridiques** à l'économie circulaire, et **limiter les comportements les moins vertueux**. Néanmoins, le cadre juridique français fixe des objectifs ambitieux et offre des opportunités solides de transformation de nos modèles de production et de consommation. **Un suivi de l'application des réglementations et de l'atteinte de ses objectifs** doit être une priorité. Par exemple, le renforcement du contrôle de l'application du décret dit « 5 flux » devrait permettre de développer le tri chez les professionnels.

Les évolutions de la réglementation notamment concernant le statut de déchet, doivent être élaborées en collaboration avec l'ensemble des acteurs, pour être en phase avec les contraintes opérationnelles. Elles doivent être ambitieuses, réalisables et **prévisibles dans la durée**, pour permettre aux acteurs de s'adapter aux évolutions. Elles doivent également être **cohérentes avec les orientations européennes**, et s'accompagner d'un **renforcement de l'influence de la France dans les décisions européennes, ainsi qu'au niveau mondial**, tendant vers une harmonisation ambitieuse des réglementations.

### → Feuille de Route

La FREC prévoit un renforcement des contrôles du respect des dispositions législatives et réglementaires ; il faut cependant prévoir et mobiliser clairement les moyens nécessaires, notamment humains, pour mener à bien cette mission.

Il est également prévu d'établir une liste évolutive de déchets interdits en décharge/incinération, et une simplification de la procédure de sortie du statut de déchet notamment pour les filières mobilisant le bois, le plastique ou les matériaux naturels excavés.

Il est également prévu d'étendre l'obligation de fourniture de pièces détachées d'occasion, et l'allongement de la durée de garantie. Des taux minimaux d'incorporation de matières premières recyclées feront l'objet, à défaut d'accords volontaires, d'obligations réglementaires.

**La volonté de favoriser les engagements volontaires est positive**, en vue d'évaluer l'efficacité et les impacts de potentielles évolutions réglementaires.

**L'objectif de fixer des niveaux d'incorporation de matières premières recyclées** (ou secondaires) doit s'appuyer sur une analyse environnementale et sanitaire complète et prendre en compte les spécificités territoriales, les enjeux technico-économiques de faisabilité et les exigences de non-toxicité. **La mise en place de la consigne appelle à une clarification** sur les matériaux visés et l'issue prévue (réutilisation ou recyclage) et une expérimentation pour mesurer le bilan environnemental (dont circuits logistiques) avant une mise en œuvre.

**Sur l'allongement de la durée de garantie**, il est important de prendre en compte l'impact de l'usage des produits sur leur durée de vie, et d'agir également sur ce volet.

## Promouvoir le rôle des territoires

---

L'économie circulaire ne peut se concevoir sans prendre en compte **les espaces et les personnes** qui s'y trouvent, ainsi que **les dynamiques territoriales existantes**. Son développement doit se baser sur les initiatives locales, la planification stratégique et **l'aménagement intelligent du foncier et des sols**. Pour cela, les gisements doivent être identifiés, et les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets pourront évoluer à terme en **plans régionaux de gestion des ressources**, intégrant des objectifs de consommation de matières premières secondaires et de ressources renouvelables. Ces derniers sont élaborés par les régions, qui semblent constituer l'échelon territorial le plus pertinent pour piloter la mise en œuvre de l'économie circulaire sur le territoire (planification territoriale cohérente, appels à projets régionaux, contrats de plan Etat-région, etc.). Les territoires doivent être **incités à généraliser la collecte séparée des biodéchets** prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, et **être accompagnés dans l'équipement et le développement de voies de valorisations** de ces ressources adaptées à leurs enjeux.

L'aménagement du territoire en silo doit être repensé pour privilégier la **mixité d'usage du foncier** et limiter le mitage territorial. **Les collectivités, en s'emparant du droit à l'expérimentation**, et par le biais de la formation, pourront devenir pionnières en matière de mise en œuvre de l'économie circulaire. Par ailleurs, **les DOM-TOM** doivent faire l'objet d'une attention toute particulière au regard de leurs spécificités.

### → Feuille de Route

La FREC propose de nombreuses mesures positives : formations aux élus et agents territoriaux sur les enjeux liés à l'économie circulaire, introduction d'une dimension économie circulaire dans les contrats de transition territoriaux, évolution à terme des premiers plans régionaux « déchets », rôle de pilotage de l'animation des territoires confié aux conseils régionaux, observatoires de l'économie circulaire...

L'expérimentation relative à la collecte des biodéchets des gros producteurs par les collectivités pour une période temporaire ne semble cependant pas pertinente au regard des investissements nécessaires pour cette collecte, le secteur privé étant suffisamment développé pour subvenir à ce besoin.

Attention toutefois à ne pas créer de nouvelles structures superfétatoires par rapport à celles spontanément existantes localement, et inadaptées aux besoins et spécificités du territoire. Pour s'engager dans des démarches vertueuses, les acteurs revendiquent une certaine stabilité juridique et institutionnelle.

## Mettre en réseau

---

La mise en réseau des différents acteurs permet **la circulation d'informations, le partage de bonnes pratiques et le développement de synergies**. Le partage de connaissances à grande échelle peut notamment se développer à travers le **réseau des plateformes** déjà présent sur cinq territoires, avec l'objectif d'en déployer une par région. Celles-ci pourraient être alimentées par des **bases de connaissances** régionales et nationales **à destination des animateurs d'écologie industrielle et territoriale**, qui pourraient également bénéficier de cycles de formations opérationnelles. L'ensemble des acteurs du territoire pourraient par ailleurs utiliser des plateformes mises en place dans l'objectif de **recensement et d'échanges de gisement de ressources**.

[→ Feuille de Route](#)

La FREC ne contient que peu de mesures sur cette mise en réseau. Les plateformes numériques de mise en réseau des réparateurs et de mise en relation avec les consommateurs sont une proposition intéressante mais ne doit pas que s'en tenir à la réparation. Un dispositif d'ambassadeurs de l'économie circulaire permettra d'améliorer l'information et la mobilisation des citoyens sur l'économie circulaire, ainsi que la mise en réseau et le partage de bonnes pratiques. Ce dispositif peut se baser sur les expériences à disposition<sup>7</sup>, qui ne doivent pas se retravailler à ceux de la filière emballages comme annoncé. Le « Tour de France » de colloques régionaux est une initiative positive mais déjà mise en œuvre par le réseau des Chambres de Commerce et d'industrie.

**Les mesures concernant la mise en réseau, peu développées, ne doivent pas se superposer avec les initiatives préexistantes** (ex : plateformes, PNSI, Tour de France...). La stratégie nationale permettrait de généraliser ces pratiques, et d'élargir leur champ d'action à d'autres secteurs, pour une action plus globale.

---

<sup>7</sup> Programme National de Synergies Interentreprises (Ademe et Institut national de l'économie circulaire et Ademe)

## Améliorer par secteur

---

### Bâtiments et travaux publics

En particulier dans le BTP, il faut aller **au-delà de l'approche déchet** pour aller vers une approche ressource, considérant tous les matériaux déjà mobilisés. Une précision et si nécessaire une **évolution du statut de déchet** doit faciliter le réemploi lorsque possible. Pour **sécuriser l'usage des matières premières secondaires** du BTP, il faut également clarifier leur caractérisation et renforcer leur traçabilité. **Les diagnostics** de matières valorisables doivent être intégrés dès la construction et généralisés avant la déconstruction.

**Le dialogue entre les distributeurs de matériaux, les collectivités et les opérateurs de gestion des déchets** doit être encouragé via des convention tripartites, et la responsabilité de chacun (notamment des maitres d'ouvrages) pour la gestion des déchets du BTP doit être clairement établie. Ce dialogue sera facilité par l'élaboration de **guides opérationnels** et de **formations** associées, le développement des **outils de mise en relation** (en s'appuyant sur les plateformes existantes), et **l'utilisation du BIM** (Building Information Modeling) en intégrant expressément une attention à la cybersécurité et la protection des données. Enfin, des **indicateurs** propres au secteur doivent être développés.

#### → Feuille de Route

La FREC affiche une volonté de renforcer le tri et la valorisation des déchets du BTP, auquel il faudrait rajouter un aspect réemploi. La facilitation du dialogue entre les acteurs est mise en avant, sans pour autant mentionner les conventions tripartites qui seraient un outil pertinent. La révision du diagnostic déchet et le développement de guides techniques sur les performances des matériaux réutilisés sont également mentionnées.

### Eau

Ressource primordiale, l'eau doit impérativement être prise en compte dans une **stratégie globale d'économie circulaire**. Il est fondamental de structurer une gestion de l'eau intégrée à cette vision ressource qu'appelle l'économie circulaire. **Une utilisation raisonnée des ressources** par tous les acteurs (de l'entreprise au citoyen) doit être promue. Le « système-eau » doit également être amélioré, avec une **gestion durable des infrastructures**, une **valorisation des co-produits/de l'énergie** du traitement des eaux usées, et le **déploiement encadré de procédés innovants**, tels que la **réutilisation des eaux usées traitées** (REUT). Cette dernière doit être intégrée dans les outils de planification et de gestion des eaux et faire l'objet d'une stratégie nationale, avec une évolution de la réglementation pour permettre le **multi-usage**, et une **meilleure information** des consommateurs.

La Feuille de Route ne contient aucune mesure traitant de l'eau.

### Secteurs agricole et agroalimentaire

Plusieurs initiatives gouvernementales interviennent sur ces secteurs, et il est fondamental d'assurer la **cohérence entre les différentes stratégies** (EGA, FREC, Stratégie bioéconomie) **et au niveau réglementaire**, avec une attention particulière au niveau européen). Dans une approche d'économie circulaire, il est fondamental d'assurer la **production durable**

**de matières biosourcées** (approvisionnement durable, éco-conception) qui doivent continuer à servir les besoins fondamentaux d'alimentation humaine, d'inputs pour le secteur agricole, mais également être mobilisées pour la transition écologique. Il faut également pour cela **favoriser le retour au sol de la matière organique**, en assurant l'innocuité et l'efficacité des matières (via les outils de normalisation, marquage, AMM...) et en mettant en place **un pacte de confiance sur tout la chaîne de valeur** (metteur sur marché, agriculteurs, mais aussi distributeurs).

→ Feuille de Route

La FREC affiche l'objectif de valoriser tous les biodéchets de qualité, en renforçant les normes existantes sur les matières fertilisantes issues du recyclage et en favorisant l'utilisation de fertilisants issus de ressources renouvelables (à noter qu'à ce jour, ceux-ci sont complémentaires et non concurrents des fertilisants d'origine fossile). L'incorporation de plus de matière première recyclée et biosourcée est également souhaitée.

Sur l'aspect normatif, les autorisations de mise sur le marché sont oubliées, et la cohérence à rechercher à l'échelle européenne n'est pas évoquée.

Un volet gaspillage alimentaire reprend les mesures évoquées dans le projet de loi.

La Feuille de route, tout comme les travaux des Etats Généraux de l'alimentation, **ne traite que partiellement des enjeux de l'économie circulaire des systèmes agricoles et agroalimentaires**. Si les thématiques de retour au sol et de méthanisation sont évoquées, la transition de l'ensemble de la chaîne de valeur (éco-conception, EIT, approvisionnement durable) et les autres voies de valorisation (alimentation animale, chimie, BTP, textile etc.) sont peu abordées. Des travaux supplémentaires seront donc nécessaires.



*L'approche française de l'économie circulaire ne se limite pas à la seule problématique des déchets, mais implique une stratégie globale sur les ressources, en prenant en compte les logiques du territoire.*

*Cela induit une transformation opérée par l'ensemble de la société pour plus de résilience, d'efficacité et de création de richesses dans un nouveau paradigme de « productivité des ressources ».*

*L'Institut National de l'Economie Circulaire porte cette approche depuis ses débuts, tant au plan national qu'international.*



Institut national  
de l'économie  
circulaire